Conseil d'administration
Séance du 20 octobre 2026

DELIBERATION N°14-2026-2027-CA
PORTANT APPROBATION DU CADRAGE FONCTIONNEL DE L'OFFRE DE FORMATION 2027-2031

Le Conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 121-3, L 613-1, L 712-1, L 712-6 et L712-6-1, et dans sa partie règlementaire les articles D 123-13, D 613-1 à D 613-6, D 613-11 et D613-12 ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
Vu l'arrêté du 4 juin 2021 portant approbation de l'accréditation de l'Université Toulouse – Jean Jaurès pour six ans à compter de l'année 2021-2022,
Vu les statuts de l'université,
Vu les délibérations du Conseil d'administration n°131-2025-2026-CA, n°132-2025-2026-CA et n°134-2025-2026-CA en date du 7 juillet 2026,
Vu l'avis du Comité social d'administration en date du 19 octobre 2026,

Délibère :

Article unique

Le cadrage fonctionnel de l'offre de formation 2027-2031, tel qu'annexé à la présente délibération est approuvé.

Délibération adoptée à l'unanimité des 21 membres présents et représentés .

A Toulouse, le 20 octobre 2026

La Présidente
Emmanuelle GARNIER



Emmanuelle GARNIER
Présidente de l'UT2J
23 oct. 2026

Voix et délais de recours
Si vous estimez que la décision prise par l'Administration est contestable vous pouvez former :
• Soit un recours gracieux qu'il vous appartient de m'adresser ;
• Soit un recours hiérarchique devant l'autorité à laquelle le responsable de la décision se trouve subordonné (Ministre de l'Enseignement supérieur)
• Soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse.
Ce recours doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Toutefois, si vous souhaitez former un recours contentieux suite au rejet d'un recours gracieux ou hiérarchique, ce recours contentieux doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision de rejet du recours gracieux ou hiérarchique

UNIVERSITÉ TOULOUSE Jean Jaurès
Direction des affaires juridiques et institutionnelles - **Pôle Affaires Institutionnelles**
5 allées Antonio Machado, 31058 Toulouse Cedex 9.
Téléphone : 05 61 50 44 14